



Union de quartier du fond de Givonne
FORÊT ENCHANTÉE
NUTONS D'ARDENNES



Foyer de la Linette
10 rue de la Linette - 08200 Sedan

4^{ème} Marche Populaire Internationale



**Dimanche 27
juillet 2025**



Parcours de 5, 10, 15 et 20km

Membre de la FFSP n° 1404

Visa FFSP (2025 08 131 J)

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉: contact@ffsp.fr

 facebook.com/ivv.france

Marche populaire du Fond de Givonne



Agrément ministériel national
du 20 juin 2006

Reconnue de mission d'utilité publique par
arrêté N°012156 du 2 août 2001

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

- Départ et arrivée :** Foyer de la Linette - 10 rue de la Linette
08200 Sedan
- Horaires :** Départ de 8h30 à 11h30
Arrivée limitée à 15h.
- Parcours :** 5, 10, 15 et 20km sans difficultés particulières.
Ouvert à tous ; les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés.
- Licence de participation :** La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une **cotisation de participation sans souvenir de : 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6 € (enfants jusqu'à 16 ans)**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.
- Pré-inscriptions :** **Avant le 20 juillet 2025 pour les groupes. Sur place pour les individuels**
Inscriptions : UQFG Sedan
10 rue de la Linette
08200 Sedan
Téléphone: 0647986961
Email : uqfonddegivonne@orange.fr
- Assurance :** La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
- Ravitaillement :** Une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée.
- Avis importants :** Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. **Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.**
Ne pas s'éloigner des sentiers balisés. Hors balisage, l'assurance fédérale ne vous couvre plus.
- Secourisme :** **Premiers secours :** Mis en place par l'association dès le départ.
Urgence : 112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal

